COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 25 mai 2023

N° 72
Mise en conformité de la salle de gym de la Cure et rafraichissement de l'auditoire

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 31 mars 2022, le Conseil communal approuvait le préavis 13/2022 et un crédit de Fr. 535'000.- destiné à financer les travaux mentionnés en objet. Ce projet n'a pas été priorisé par nos services par manque de ressources.

Au printemps 2023, la Municipalité a décidé de changer le bureau d'architecte mandaté. Les frais déjà engendrés par les devis et plans présentés au Conseil communal ont été payés et le projet fait désormais l'objet d'une nouvelle étude. La substance des travaux (mise en conformité de la salle de gym avec la création d'une sortie de secours, construction d'un ascenseur, modification de la salle de l'auditoire pour y permettre les séances du législatif) reste la même, mais les aménagements intérieurs et extérieurs seront différents.

De ce fait, la Municipalité a décidé de boucler le préavis 13/2022. Les travaux futurs feront l'objet d'un nouveau préavis afin de permettre au Conseil communal de se prononcer sur l'entier du projet remanié. Les frais de Fr. 16'200.- seront mis dans un compte d'attente et portés au prochain préavis ou pris par les honoraires en cas de refus de celui-ci.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Gaetan AEBY

MUNICIPALITE DE AVENCHES

Le Secrétaire :

Julien MORA